

# Séquence 1

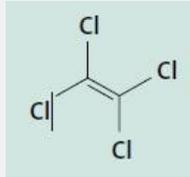
## CH3 La chimie face à l'environnement

Fiche liée à cette séquence :

► Fiche de synthèse Séquence 1

### ACTIVITÉ 5 : Le perchloroéthylène, un solvant interdit dans les pressings

DOCUMENT 1 : Extrait de la fiche toxicologique du tétrachloroéthylène



Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2010, l'étiquette doit être conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 dit « règlement CLP ».

<p><b>TÉTACHLOROÉTHYLÈNE</b></p> <p><b>ATTENTION</b></p> <p>H 351 – Susceptible de provoquer le cancer. H 411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>Les conseils de prudence P sont sélectionnés selon les critères de l'annexe 1 du règlement 1272/2008.</p> <p>204-825-9</p> <p><i>Selon le règlement CLP.</i></p>	<p><b>TÉTACHLOROÉTHYLÈNE</b></p> <p>Xn - Nocif</p> <p>N - Dangereux pour l'environnement</p> <p>R 40 – Effet cancérigène suspecté – preuves insuffisantes. R 51/53 – Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. S 23 – Ne pas respirer les gaz/fumées, vapeurs, aérosols [terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant]. S 36/37 – Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. S 61 – Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.</p> <p>204-825-9 – Étiquetage CE.</p> <p><i>Selon la directive 67/548/CEE.</i></p>
--	--

#### Utilisations

- Nettoyage à sec des vêtements
- Dégraissage et nettoyage de pièces métalliques
- Finissage des textiles
- Extraction des huiles et graisses
- Intermédiaire de synthèse

D'après Fiche toxicologique, Tétrachloroéthylène INRS

**DOCUMENT 2 : Réévaluation de la toxicité du perchloroéthylène**

Classé par le CIRC dans le groupe 3 (catégorie regroupant les substances inclassables quant à leur cancérogénicité) depuis 1987, la toxicité du perchloroéthylène a été réévaluée en 1995. Il fait désormais partie du groupe 2A (cancérogène probable). Cette réévaluation a été établie sur la base d'études animales et de quelques études épidémiologiques démontrant une association entre exposition à la substance et risque de cancer de l'œsophage, du col de l'utérus... Cette classification a été confirmée en octobre 2012.

*D'après <http://www.substitution-cmr.fr>*

**DOCUMENT 3 : Interdiction progressive du perchloroéthylène**

Le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a signé un arrêté le 5 décembre 2012 pour interdire le perchloroéthylène dans les pressings, et organiser son remplacement par d'autres solvants.

**Calendrier de mise en place du dispositif d'interdiction du perchloroéthylène dans les pressings contigus à des locaux occupés par des tiers**

Arrêté du 5 décembre 2012



*D'après <http://www.substitution-cmr.fr>*

1. Quel autre nom donne-t-on au tétrachloroéthylène ?
2. Que signifient les deux pictogrammes du nouveau système présents sur la fiche toxicologique du tétrachloroéthylène ? Sont-ils équivalents à ceux de l'ancien système ?
3. Quelles sont les mesures de précautions à prendre lors de l'utilisation de tétrachloroéthylène ? Quels sont ses effets sur l'environnement ?
4. Donner deux arguments justifiant les mesures prises par l'état visant à interdire l'utilisation du perchloroéthylène dans les pressings ?
5. Comment expliquer la réévaluation de la toxicité du tétrachloroéthylène ?